OBJET: Manifestation Culturelle

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le

ID : 059-215901729-20251014-251014AU_148AP-AU

DECISION N° 2025-148/AP du 14/10/2025 Pôle Famille, Loisirs et Vie culturelle

8. Domaine de compétences par thèmes 8.9 Culture

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire ;

Vu les propositions de la Commission vie culturelle, patrimoine, événementiel ;

DECIDE

■ Article 1:

La Ville de Denain organisera la manifestation suivante :

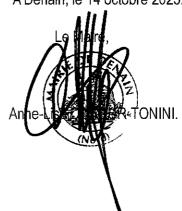
Du samedi 8 novembre 2025 au samedi 6 décembre 2025.
 Exposition [H]all over 34, de Josselyn DAVID, proposée par Mazur Delphine, à l'école d'arts plastiques, 98 rue de Villars 59220 Denain, visible le mardi et jeudi de 14h à 18h, le mercredi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h. Fermé le lundi, vendredi et dimanche.

Arts Plastiques – Entrée gratuite.

Les droits d'exposition s'élèvent à 600 €.

- <u>Article 2</u>: Les contrats et autres documents relatifs à l'organisation de cette manifestation seront signés par mes soins.
- <u>Article 3</u>: La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039 59014 Lille Cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A Denain, le 14 octobre 2025.



Acte soumis à transmission Affiché le Certifié exécutoire